

Appels d'offres

▽ Avis d'Appels



APPEL A CANDIDATURES CONTRATS DE MAINTENANCE

Objet : Sélection d'entreprises en vue de l'attribution au 1er janvier 2022, et pour une durée pouvant aller jusqu'au 31 décembre 2024, de contrats de maintenance pour entretien préventif et curatif des installations et matériels suivants (lots séparés) :

- Equipements de sonorisation scénique
- Equipements d'éclairage scénique
- Equipements vidéo

Dépôt des candidatures : Les dossiers de candidatures doivent être adressés à l'adresse suivante : Grimaldi

di Forum, Direction des Manifestations, B.P. 2000, 10, avenue Princesse Grace, NIC 98001 MONACO CEDEX dans les quinze (15) jours suivant la date de publication du présent avis.

Justificatifs à produire : Les dossiers comporteront une lettre précisant le ou les contrats pour lesquels la société fait acte de candidature, un extrait du registre du commerce, une liste de références acquises dans la fourniture de prestations similaires, une notice de présentation de la société décrivant notamment ses moyens propres (parc de matériels, personnels, locaux, etc. ...).

Les dossiers de candidatures qui ne présenteront pas l'ensemble de ces documents ne seront pas pris en considération.

Demande de renseignements : SAM d'exploitation du Grimaldi Forum, Direction des Manifestations. Tél. : + 37799.99.22.00, Fax : + 37799.99.22.01.



APPEL DE CANDIDATURES

Publication effectuée en application des articles L. 143-7-2 et R. 142-3 du Code Rural et de la Pêche Maritime. La SAFER Provence-Alpes Côte d'Azur attribue par rétrocession, échange, substitution tout ou partie des biens suivants :

Ref. AS 06 21 0127 01 (ALG) Libre (Avec bâtiment)

BELVEDERE : 37 a 05 ca - Pas des Jours : E 464-465
Urbanisme : PLUM Nc - PPR zone Rouge en partie

Les personnes intéressées devront faire connaître leur candidature par écrit (merci de préciser son n° de téléphone) AU LUSTARD LE 10/10/2021 à l'adresse ci-dessous ou des compléments d'information pourront être obtenus :

SAFER Provence Alpes Côte d'Azur, NICE LEADER - Immeuble APPOLO, Bât A - 5^e Etage 68 - 68, Route de Grenoble CS 93254 06205 NICE Cedex 3 (Tél : 04 83 78 00 06).
Posté à NICE, le 21 septembre 2021

nice-matin UN JOURNAL OFFICIEL HABILITÉ POUR VOS ANNONCES LÉGALES

VIE DES SOCIÉTÉS **MARCHÉS PUBLICS**
www.clio-legales.com www.nicematinmarchespublics.com

AVIS ADMINISTRATIFS
Adressez vos demandes par mail

Tél. 04 93 18 71 49 - legales@nicematin.fr

Annonces légales

▽ Avis Administratifs



AVIS AU PUBLIC

OBJET : Modification N° 1 de droit commun du Plan Local d'Urbanisme et création de 4 Perimètres Délimités aux Abords (PDA) - Ouverture de l'enquête publique Par arrêté en date du 10 septembre 2021, Monsieur le Maire a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur les projets cités en objet.

Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nice a désigné en qualité de commissaire enquêteur Monsieur Robert VENTURINI.

L'enquête se déroulera à la Direction de l'Urbanisme 3ème étage - 11 boulevard Chancel - 06600 ANTIBES du lundi 11 octobre 2021 au lundi 15 novembre 2021 inclus, aux jours et heures suivants : du lundi au vendredi, de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30. Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance du dossier sur place, sur un poste informatique mis à disposition au même étage ou encore sur le site internet de la ville.

Le public pourra consigner éventuellement ses observations : sur le registre d'enquête, sur le site internet de la ville, par courrier adressé à Monsieur le commissaire enquêteur, Modification 1 du PLU/ PDA - Hôtel de ville d'Antibes Juan-les-Pins - Cours Masséna

- CS 82205 - 06605 Antibes Cedex par mail à l'adresse suivante, exclusivement dédiée à cette enquête : modif1-plu-pda@ville-antibes.fr

Le commissaire enquêteur recevra à la Direction Urbanisme 3ème étage - 11 boulevard Chancel - 06600 ANTIBES, les

- Lundi 11 octobre 2021 de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
- Jeudi 28 octobre 2021 de 14h00 à 17h00
- Mercredi 03 novembre 2021 de 09h00 à 12h00
- Lundi 15 novembre 2021 de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

A l'issue de l'enquête, le registre sera clos et signé par M. le commissaire enquêteur qui transmettra à Monsieur le Maire de la commune d'Antibes Juan-les-Pins son rapport et ses conclusions motivées dans le délai d'un mois.

PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES
COMMUNE DE TOURETTES-SUR-LOUP

AVIS

PROROGATION DE L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL PRÉSCRIVANT L'ÉLABORATION DU PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS D'INCENDIES DE FORÊT
La révision du plan de prévention des risques (PPR) naturels prévisibles d'incendies de forêt de la commune de Tourrettes-sur-Loup a été prescrite par arrêté préfectoral du 30 janvier 2019.

Cet arrêté est prorogé par arrêté préfectoral en date du 25 août 2021. Le délai de réalisation de la révision du PPRIF est ainsi prolongé pour une durée de 18 mois, soit jusqu'au 30 juillet 2023.

L'arrêté est consultable en mairie de Tourrettes-sur-Loup, au siège de la communauté d'agglomération de Sophia Antipolis et sur le site internet des services de l'Etat dans les Alpes-Maritimes à l'adresse suivante : <https://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Les-risques-naturels-et-technologiques/Les-projets-de-plans-de-prevention-des-risques-PPR>

Pour toute information concernant l'élaboration de ce PPR, il convient de se rapprocher de la DDTM - pôle Risques naturels et technologiques, ou de la contacter par courrier à l'adresse suivante : Direction départementale des territoires et de la mer des Alpes-Maritimes, pôle risques naturels et technologiques, au centre administratif départemental des Alpes-Maritimes - 147 boulevard du Mercantour - 06 286 Nice Cedex 3, ou par courrier à l'adresse suivante : ddtm-concertation-ppr@alpes-maritimes.gouv.fr.

PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES
COMMUNE DE THEOULE-SUR-MER

AVIS

PROROGATION DE L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL PRÉSCRIVANT L'ÉLABORATION DU PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS D'INCENDIES DE FORÊT
La révision du plan de prévention des risques (PPR) naturels prévisibles d'incendies de forêt de la commune de Théoule-sur-Mer a été prescrite par arrêté préfectoral du 30 janvier 2019.

Cet arrêté est prorogé par arrêté préfectoral en date du 25 août 2021. Le délai de réalisation de la révision du PPRIF est ainsi prolongé pour une durée de 18 mois, soit jusqu'au 30 juillet 2023.

L'arrêté est consultable en mairie de Théoule-sur-Mer, au siège de la communauté d'agglomération Cannes Pays de Lérins et sur le site internet des services de l'Etat dans les Alpes-Maritimes à l'adresse suivante :

<https://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Les-risques-naturels-et-technologiques/Les-projets-de-plans-de-prevention-des-risques-PPR>

Pour toute information concernant l'élaboration de ce PPR, il convient de se rapprocher de la DDTM - pôle Risques naturels et technologiques, ou de la contacter par courrier à l'adresse suivante : Direction départementale des territoires et de la mer des Alpes-Maritimes, pôle risques naturels et technologiques, au centre administratif départemental des Alpes-Maritimes - 147 boulevard du Mercantour - 06 286 Nice Cedex 3, ou par courrier à l'adresse suivante :

ddtm-concertation-ppr@alpes-maritimes.gouv.fr.

▽ Vie des Sociétés

HEIPOE
SCI au capital de 200 €
Siège social : 130, Corniche Fleurie, Villa Cécilia
06200 NICE
490 403 185 RCS NICE

AVIS

Aux termes des décisions du 31/12/2020, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus de sa gestion au Liquidateur et prononcé la clôture définitive des opérations de liquidation.
Radiation au RCS de Nice.

AVIS

Aux termes d'un ASSP en date du 01/09/2021, il a été constitué une EURL ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : BENAXESTE SARL
Objet social : Achat et vente d'objets et d'articles de décoration, d'équipement pour la maison et la personne et plus généralement toutes activités en rapport avec les services de commerce. Epicerie fine. Conseil et prestation de service en décoration d'intérieur et en décoration événementielle.

Siège social : 4 allée des Pins, 06800 Cagnes-sur-Mer
Capital : 8 000 €
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Antibes
Gérance : Mme Stéphanie CAPDEVILLE PERRIN, demeurant 1 rue Centrale, 06610 La Gaude

Stéphanie Capdevielle Perrin

Conformément à l'arrêté du ministère de la Culture et de la Communication (NORM : MCEC1327120A) le prix de la ligne de référence des annonces légales, tel que défini à l'article premier, est fixé pour l'année 2021 au tarif de base de 4,07 € HT pour les Alpes-Maritimes.

HISTOIRE

nice-matin

HORS-SÉRIE

var-matin

80 pages pour expliquer la chronologie d'une journée qui a profondément marqué l'histoire du monde et comprendre l'après 11 septembre 2001.

5,90€

En vente actuellement chez votre marchand de journaux

NOUS JOINDRE AU SIEGE OU EN AGENCES

Régie publicitaire/Annonces : 04.93.18.70.00
Rédaction Cannes-Grasse : 04.93.06.3750
Rédaction Menton : 04.93.41.72.60
Rédaction Monaco : 033.7793.10.43.90
Rédaction Nice : 04.97.03.24.50

« NICE-MATIN »
Président - Directeur de la publication : Anthony Maarek

Directeur des rédactions : Denis Carreaux

Siège social et Imprimerie :
Société par actions simplifiée
Groupe Nice-Matin
Capital 6.496.001,00 €
Actionnaire : Avenir Développement
214, boulevard du Mercantour
06250 Nice Cedex 3
Mail siège : accueil@nicematin.fr

Dépôt légal à parution
CPPAP Print : 0425 C 86665
CPPAP Web : 1125 Y 50215
ISSN 0224-6477

Pour usage Normal : origine du papier : France - 51% de fibres recyclées - Papier certifié PEFC - Pot : 0,009 kgpt.

Pour usage UPM : origine du papier majoritaire : Allemagne - 86% de fibres recyclées - Papier certifié PEFC - Pot : 0,008 kgpt.

Supplément PUB : IMMONEWS XII pages.

Notre diffusion est contrôlée par Diffusion Contrôlée (O.J.D.)

Abonnements :
N° Cristal 09 69 32 83 83
6 mois : 222 € (TVA)
12 mois : 443 € (TVA)

TIRAGE PRÉCÉDENT :
Groupe Nice-Matin : 87.588

« NICE-MATIN » adhérent au **ARPP**
Autorité de régulation professionnelle de la publicité
73, rue Auguste Vacquière - 75116 Paris

« La reproduction ou l'utilisation, sous quelque forme que ce soit, de nos articles ou informations est interdite. »

CLUB DES ABONNÉS DEVENEZ AMBASSADEUR !

nice-matin var-matin

PARRAINEZ UN DE VOS PROCHES et recevez UN BON D'ACHAT DE 30€*

Appelez dès maintenant le **04 93 18 28 85** pour en profiter !

*Offre valable jusqu'au 31/12/21 en téléphonant au 04 93 18 28 85 ou en envoyant un mail à lbianchini@nicematin.fr. Pour le parrain, bon d'achat à valoir en grandes surfaces, envoyé après 3 mois d'abonnement du filleul. Pour le filleul, valable pour un abonnement de 12 mois - filleul hors ficheur abonné. Offre non cumulable avec d'autres promotions en cours, non fractionnable et non remboursable, même partiellement.

